



# Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DEPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7<sup>e</sup> - INV. 34-14

## Contre la Violence



L.A.D.I.R. s'est toujours tenue à l'écart de toute position politique. Si son conseil d'administration l'a parfois engagée dans d'autres voies que celles de l'entraide et de l'amitié, c'est qu'il s'agissait, par exemple, de défendre notre titre de déporté ou de nous joindre à des enquêtes sur le crime concentrationnaire. Nous l'avons toujours fait avec objectivité et mesure. Il nous paraissait impossible de nous désintéresser de certains problèmes moraux auxquels notre déportation nous avait sensibilisées.

En écrivant ici cet éditorial « Contre la violence » j'estime ne pas sortir de la ligne de conduite suivie par notre association. Je ne l'écris pas uniquement en mon nom propre, mais en tant que présidente, et prête, si nos camarades jugent que j'ai outrepassé mes droits, à quitter les responsabilités qu'elles m'ont confiées.

Mais il me paraît impossible que d'anciennes déportées et internées de la Résistance ne fassent pas entendre une protestation contre toutes les formes de violence qui se manifestent aujourd'hui dans notre pays, contre toutes les atteintes au droit de la personne humaine, à son intégrité morale et physique, à ses biens. D'où qu'elles viennent, ces violences nous sont insupportables, et nous ne pouvons les tolérer contre qui que ce soit. Si nous ne le disions pas, « nous », qui avons été les témoins et les victimes de la plus monstrueuse organisation de destruction et de violence qui ait probablement jamais existé, les pierres même pourraient crier.

Nous ne sommes pas, grâce à Dieu, seules à dire ces choses, si nous ne sommes pas les premières. Puisse le pays tout entier ne pas se laisser contaminer par ces abominables excès : nous savons trop, hélas, combien l'opinion publique y devient facilement indifférente. L'Allemagne de Hitler nous en a donné le tragique exemple. Nous savons qu'aucun des problèmes qu'affronte aujourd'hui

(Suite page 2, col. 3)

## NOËL

### Un message d'espérance qui nous vient d'Afrique

Plus que jamais, le vœu le plus fervent de l'A.D.I.R. sera la Paix. Cette paix que nous avons tant attendue pendant notre déportation, cette paix que nous avons imaginée universelle et définitive, où se dissimule-t-elle en cette fin d'année 1961 ? La guerre d'Algérie au hideux visage a maintenant donné droit de cité chez nous à la violence et à l'injustice. Notre camarade l'abbé Pihan évoquait dans sa causerie de rentrée cette déception et cette angoisse. Où trouver un peu d'espérance ?

Si l'Est ni l'Ouest ne nous offrent des paroles de paix et de liberté. Serait-ce du Sud que nous arriverait un souffle d'espérance ? — « Devant les incendies qui partout rougeoient sur la courbure de la planète », s'est écrié récemment le président de la jeune République du Sénégal, M. Léopold-Sédar Senghor, devant les Nations Unies, « ...je ne désespère pas. Regardez seulement l'autre face de l'événement... Voilà que point de l'horizon le soleil d'un jour nouveau, celui de la civilisation de l'Universel qui, sous peine de

ne pas être, doit être faite des apports originaux de toutes nos civilisations particulières. »

« Nous avons pour objectif, avait dit auparavant M. Mamadou Dia, Premier Ministre du Sénégal, de développer, par la parole partagée, par le dialogue, un type d'hommes nouveaux, animés par une certaine évidence du monde et aussi une certaine intuition des valeurs spirituelles de la force vitale, dont le rythme informe notre esthétique : n'est-ce pas là l'exaltante promesse d'un nouvel humanisme à la fois fidèle à l'Afrique et fidèle à la vocation de l'homme, donc à l'universel ? »

Que ces bons rois mages d'Autun, fraternellement unis dans leur sommeil sous le même manteau malgré leurs races différentes demeurent pour nous le symbole de la fraternité universelle à laquelle nous voulons continuer de consacrer nos forces.

A. P. V.



Chapiteau du XII<sup>e</sup> Siècle de la Cathédrale d'Autun

4P 4616

## CHRONIQUE DE FILM

### L'Enclos

d'Armand Gatti

Avec « Nuit et brouillard », voici un deuxième grand film sur l'univers concentrationnaire et c'est comme l'autre partie d'un diptyque : Resnais avait montré l'entreprise de destruction conçue par les nazis, le camp, machine à tuer gigantesque ; le sujet de Gatti, c'est l'homme déporté aux prises avec le mal et la peur.

L'histoire est racontée sans emphase et sans mélodrame ; l'horreur de cet « univers parallèle » est évoquée avec sobriété : peu « de sang, de cris, de larmes ». Il faut montrer que c'est l'âme du déporté que les SS vont tenter d'anéantir, et dès lors, qu'importe le corps !

Un vieux politique allemand et un Juif français sont enfermés ensemble dans un enclos de barbelés. Celui qui tuera l'autre aura la vie sauve : telle est la distraction imaginée par le commandant du camp et son adjoint qui ont ouvert un pari. Le Juif français a peur, on lui a fait croire que l'antifasciste allemand cherchait à le tuer. Les nazis auront gagné s'ils arrivent à détruire l'idée de l'homme chez l'un de ces deux prisonniers en l'obligeant à détruire son compagnon. De toutes façons, nous savons, nous, que le jeu est fausse et que personne ne doit échapper à cette longue nuit. Mais l'organisation clandestine du camp va — elle aussi — utiliser cette longue nuit.

Telle est l'histoire racontée avec des images très dépouillées, sans aucun jeu ni complaisances. Gatti, qui est un ancien déporté, dit de son film : « Ce que j'ai tenté d'atteindre, ce n'est pas le prisonnier, c'est l'homme. » Témoigner qu'il y a réussi, c'est je crois lui décerner le plus bel éloge. Les deux acteurs principaux sont extraordinaires : Hans-Christian Blech, qui a joué dans des pièces de Brecht, est Karl, l'antifasciste allemand ; Jean Negrini, comédien de la troupe de Villars, est David, le petit horloger juif. La plupart des autres déportés sont yougoslaves. (Le film a d'ailleurs été tourné l'année dernière à Ljubljana.)

Je voudrais terminer en citant encore Gatti (1) : « Je pense que le film est actuel parce que le problème évoqué, même s'il se traduit différemment selon le pays ou la société, se pose néanmoins à chaque moment de l'existence d'un homme. Nier l'aventure concentrationnaire qui a constitué le creuset du siècle, faire en sorte qu'elle n'ait jamais existé, c'est laisser subsister tout ce qui pourrait dangereusement nous y ramener. »

Nous nous devons de voir un tel film et de le faire voir.

G. A.

(1) Dans une interview accordée au Monde du 27 octobre dernier.



Photo Unides

## CHRONIQUE DES LIVRES

### Le Passage de la Mer Rouge

de Zofia Romanowicz (aux Ed. du Seuil)

Toute expérience humaine comprend une part difficilement communicable, et surtout quand elle atteint la souffrance profonde, la misère, la mort. Nous le savons bien, nous autres déportées, qui avons connu jusqu'à l'angoisse, l'impossibilité de raconter *vraiment* notre histoire. Tant de témoignages nés spontanément après le retour des camps répondent sans doute au désir de faire connaître la vérité, mais certainement aussi à la nécessité de s'en délivrer. Et cependant peu d'entre eux, malgré leur exactitude, leur accent d'authenticité, ont entrouvert pour les non-initiés l'univers concentrationnaire. Bouleversé, rempli d'horreur et d'une sorte d'incredulité, le lecteur enregistrait les chiffres des morts et les détails affreux, sans vraiment comprendre. Il comprenait davantage en relisant « Souvenirs de la Maison des Morts » de Dostoïevsky, puis plus tard d'autres livres — comme ceux de Micheline Maurel, « La route qui poudroie » d'Anne-Marie Bauer, où le témoignage personnel décanté et transposé par un talent poétique, entrait enfin dans un patrimoine commun à tous les hommes.

« Le Passage de la Mer Rouge » appartient à cette sorte de livre. La narratrice — elle ne porte ni nom, ni prénom — est rentrée de déportation avec son amie Lucile. Mais, dans sa vie solitaire — car Lucile est loin, de l'autre côté de l'Océan — les rêves du passé sont plus réels que le présent. Dans sa chambre, quand souffle le vent « passe un cortège invisible, continu, toute une foule de pas pressés, de respirations, de gémissements et une plainte collective s'élève ». Ces rêves, elle ne cherche aucunement à les fuir, de même qu'elle conserve le petit sac contenant les cuillers, la brosse à dents, le couteau, tout le « trésor » qui leur était commun au camp à Lucile et à elle-même.

En vain subit-elle, plus qu'elle ne l'accepte, une liaison avec un homme qui lui a trouvé un logement, du travail et tente de lui redonner le goût d'une vie normale... Elle n'est pas vraiment « passée sur l'autre rive ». L'héroïne de Sofia Romanowicz est comme le dernier Hébreux — c'est le sujet d'une gravure suspendue dans sa chambre et qui donne son titre au livre — attendré sur la terre d'exil tandis que tous ses compagnons traversent la Mer Rouge ; elle ne croit pas pour elle au miracle. Dans son angoisse et son désarroi, elle appelle Lucile à son secours. Et Lucile vient... Pour son amie, elle symbolise le meilleur du passé. C'est grâce à Lucile qu'elle a toujours su « jusqu'où il fallait encore se cramponner, ce qui était permis, ce qui valait encore la peine qu'on veuille survivre ». Toute sa vie a été construite sur Lucile. Or voici que Lucile a trahi, elle a traversé la Mer Rouge et elle tente en vain à son tour de ramener son amie sur l'autre rive. « Evade-toi donc du camp », lui dit-elle un soir. « Qu'attends-tu pour t'en évader, ma fille ? »

Je préfère taire le dénouement qui est tragique, mais on comprend déjà que pour toujours la narratrice est restée prisonnière du camp, « de ses allées semées de scories noires, de ses baraquements disposés de deux côtés avec symétrie, de son mur d'enceinte hérisse de fils à haute tension, de ses miradors aux yeux allumés en dépit du jour blanc et fixés sur nous, et plus haut de son ciel étranger à tout cela, occupé par la fuite rapide des nuages que le vent ne cessait de remodeler ».

## IN MEMORIAM

Popo n'est plus... Cela paraît à peine croyable à ses amies — toutes ses camarades étaient ses amies — à tous ceux qui ont subi le rayonnement de son sourire. Sa gaieté était son arme devant l'adversité.

Je l'ai connue, convalescente, en Suisse ; peu de mois après sa libération des camps.

Nous la trouvions si faible chaque matin, que nous craignions pour sa vie. Nous nous demandions comment cette femme, qui n'était plus jeune et semblait n'avoir qu'un souffle, pourrait jamais reprendre une vie normale.

Mais elle opposait à son état d'extrême faiblesse, la vaillance de son sourire, avec lequel elle luttait comme elle avait lutté dans le camp allemand. Toujours enjouée, elle ne voulait pas qu'on lui parle de sa santé : pour elle c'était sans importance, elle n'aurait pas voulu qu'on s'attristât à cause d'elle. Son optimisme, son entrain nous faisaient oublier nos inquiétudes à son égard.

Elle nous racontait comment avant d'être arrêtée, elle portait du ravitaillement aux maquisards des environs de Tulle, comme elle avait été surprise.

Popo était retournée à Tulle où elle était connue et aimée et a tenu à nouveau sa librairie. Mais on ne saura jamais au prix de quel effort de volonté, de maîtrise de soi, elle a pu travailler et tenir encore quinze ans...

Pour nous elle demeure toujours « Popo », elle n'aurait pas voulu qu'on la nommât autrement. Elle ne voudrait pas non plus qu'on la plaigne, nous ayant légué son sourire fait de courage et d'abnégation. Elle pouvait sourire, elle était heureuse, elle avait tout donné d'elle-même.

Emmy GUITTES.

Par les quelques passages que j'ai cités, l'on voit que ce livre est écrit d'une belle langue et fort bien traduit (1). Il est impossible qu'il ne touche pas très vivement nos camarades. Nous savons trop que nous sommes à la fois sur l'une et l'autre rive de la Mer Rouge... et sans doute la narratrice et Lucile ne sont-elles qu'une seule et même personne, une pauvre survivante à jamais déchirée.

G. A.

(1) Par Georges Lisowski.

## CONTRE LA VIOLENCE

(Suite et fin de la page 1)

notre pays n'est simple, nous savons que les Français sont, devant ces problèmes, malheureux et déchirés, et que nos camarades en éprouvent elles aussi la douleur et le déchirement. Mais quelles que soient nos prises de position devant ces problèmes, il y a une attitude morale devant laquelle il me paraît impossible de transiger, ou bien nous serions indignes de notre titre de déportées et internées de la Résistance.

GENEVIEVE DE GAULLE

# LES ANCIENNES DÉPORTÉES A L'ŒUVRE

## Le Centre « CLAIRE GIRARD » pour les Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux

Mme Fockenbergh, peu d'entre nous la connaissent, mais « Riquette » (1) vous en avez entendu parler, vous vous en souvenez — une 35.000, bloc 31. C'est une présence, calme et précise. Au camp, comme chacune, elle a connu l'horreur extraordinaire. Plus brutale encore pour elle fut peut-être cette rencontre : c'était alors une jeune femme privilégiée. En même temps que la souffrance concentrationnaire elle a appris par ses compagnes et ses amies que la vie à l'extérieur, la vie à laquelle toutes nous rêvions, était parfois une dure réalité : elle a découvert à la fois ce qu'était la solidarité humaine, le prix d'un ressemelage et le coût d'une maladie d'enfant.

Après ? Après, rien ne pouvait être comme avant. Cette souffrance même a mené Riquette à se sentir liée à jamais aux plus déshérités et à mettre ce que nous, déportées, considérons comme une deuxième vie, à la disposition d'autrui.

D'une commission de l'U.N.E.S.C.O., où elle représentait la France au Congrès des Associations Familiales, Riquette en est venue à s'intéresser à l'enfance déficiente, au reclassement des enfants au sein de leur famille le jour où ils sortent de l'hôpital. Une catégorie d'enfants était particulièrement délaissée : les infirmes moteurs-cérébraux, complètement tributaires de leur entourage dont aucun organisme spécialisé ne conseillait les parents.

Les plus touchés ne peuvent pas marcher, ils ne peuvent pas même se tenir debout ou assis. Ils sont sujets à des mouvements incontrôlables. Or, s'ils ne sont pas maîtres de leurs moyens d'expression et de communication, leur intelligence est souvent normale, parfois même particulièrement développée, comme pour compenser les impossibilités qui les frappent.

C'est à leur profit que Riquette a fait créer une école, une vraie école. A l'exemple de ce qui existait déjà dans un grand nombre de pays étrangers, elle a stimulé des bonnes volontés, cherché des appuis et des fonds, intéressé les pouvoirs publics. Ainsi est née, en novembre 1954, l'Association Nationale des Infirmes Moteurs Cérébraux, reconnue d'utilité publique en juillet dernier.

Un secrétariat, qu'elle anime, s'organise aussitôt assurant la diffusion d'un journal d'information. Il assure une permanence, répond à une correspondance abondante de toute la France et maintient des contacts avec les associations étrangères. Quatre secrétaires permanentes suffisent à peine à cette tâche, alertant l'opinion publique sur ces 30.000 infirmes dont plus de la moitié — il faut le souligner — jouit d'une intelligence supérieure à la normale. Et son effort a tel rayonnement que, à son instar, des centres spécialisés sont créés en province, particulièrement actifs à Lyon et à Alger.

En décembre 1959, l'Association crée, à Sèvres, la seule école pilote de France : Riquette trouve un terrain, obtient des fonds et l'aide des ministères intéressés, dresse des plans, dessine le matériel et dirige, détail après détail, l'éification de cette école maternelle qui se veut le plus possible une école comme les autres.

Quarante-cinq enfants de 3 à 6 ans y sont inscrits ; 35 à 40 y participent quotidiennement (l'absentéisme y est forcément plus important qu'ailleurs). Deux petits autocars et une grosse Peugeot

commencent à 8 heures le ramassage les jours de scolarité (le rythme des vacances normales est strictement observé) pour qu'à 9 heures les inscrits de la région parisienne puissent être reçus par le personnel du Centre au complet : trois institutrices volontaires, déléguées par l'enseignement primaire et intégrées à l'équipe, des kinésithérapeutes, ergothérapeutes, phoniatres, psychologues et aides-soignantes. A Sèvres, tout est rééducation, déshabillement, habillage, repas, toilette. Toute l'équipe participe à ces activités courantes qui doivent assurer aux enfants une indépendance aussi grande que possible.

Sur la colline de Sèvres, les trois salles de classe de plain-pied donnent sur un



vaste couloir; une salle de jeux domine un paysage d'arbres et de toits. Mais il y a aussi le bureau médical, la grande salle de rééducation motrice, les cellules d'ergothérapie, de phonatrie, équipées avec soin. Des salles d'eau ont été conçues aux dimensions de ce monde enfantin. Au premier étage, une salle de réunions du personnel et un service de documentation servent également à l'accueil des visiteurs étrangers.

Tout est clair, le sol est recouvert d'un épais « bull gomme » pour que les enfants puissent tant bien que mal aller d'une salle à une autre par leurs propres moyens. Tout est fait pour que cela ressemble à une vraie école bien que les tables et les bancs classiques soient remplacés par des mobiliers conçus chacun pour un cas particulier (boîtes peintes de différentes grandeurs pour maintenir l'enfant debout ou assis, petits fauteuils surélevés et réglables...). Les fauteuils roulants ou « taxis » sont laissés de côté au maximum pour donner confiance aux enfants. Les cours d'initiation à la lecture et à l'écriture ne sont interrompus que par les allées et venues de la kinésithérapeute qui vient chercher les enfants à tour de rôle pour leur séance quotidienne ou hebdomadaire de rééducation. Le tableau, vert comme ailleurs, tente d'intéresser tous les élèves, mais l'institutrice doit préparer des modèles différents pour chaque enfant s'appliquant à l'écriture et ayant des difficultés

très particulières : Françoise ne pourra joindre des points que par des lignes droites ; Yves ne peut encore que relier un très petit nombre de signes à la fois. Mais quelle victoire lorsque Pierre qui ne pouvait que se traîner par terre, arrive à se maintenir assis, au bout de mois d'efforts et de patience, quand Janine, qui voudrait tant nous le dire autrement que par ses regards vifs, a conquis le sens de l'équilibre et peut envisager de se mouvoir seule, même en titubant encore, quand les gestes, le langage gagnent en précision, quand les impulsions commencent à se contrôler, les lettres à prendre leur forme.

Chaque enfant demande des soins individuels constants. Mais on apprend à tous à s'exprimer, à lire et à compter. Ils vont à l'école comme leurs frères et leurs sœurs. Ils pourront, comme les autres, mais à leur façon, raconter à leur maman les découvertes et les incidents de leur journée à l'école. Les parents sont invités à participer à cette éducation thérapeutique aussi précieuse pour eux, psychologiquement, que pour leur enfant. Avant les vacances, ils viennent apprendre ce qu'ils devront faire faire à leur fils ou à leur petite fille pour qu'ils ne perdent pas les acquisitions d'une année de travail ; une étroite collaboration est ainsi nécessaire établie entre l'école et la famille.

Ecole pilote, centre de formation de personnel qualifié, se perfectionnant par des stages sous la direction de spécialistes ayant séjourné dans de nombreuses institutions étrangères, banc d'essai d'un matériel conçu sur place par des monitrices attentives aux besoins et aux progrès de ces enfants, lieu de rencontre pour des personnalités du monde entier s'intéressant à ces mêmes questions, champ d'expérience pour les médecins qui peuvent suivre semaine après semaine les progrès de telle thérapeutique ajoutée à telle autre, centre d'études également pour ceux qui cherchent à pallier les terribles conséquences de ces accidents, mais aussi à en déterminer les causes exactes et par là-même essayer de les rendre de plus en plus rares, voilà les multiples rôles que remplit l'école de Riquette. Médecins, accoucheurs, neurochirurgiens, psychologues, répétoirs - peuvent donc y puiser des renseignements.

Cette école maternelle si particulière, que Riquette a nommée « Centre Claire-Girard » en hommage à la mémoire de la sœur de notre Danielle, devenue aujourd'hui Anise Postel-Vinay (Claire Girard a été fusillée par les Allemands au dernier jour de la Libération), est une vraie réussite. Elle contribue efficacement à l'adaptation de ces petits infirmes au sein de leur famille et évite alors qu'ils soient envoyés dès l'âge de quatorze ans dans des asiles de vieillards. Elle permet aussi d'envisager dans un avenir très proche la création de son prolongement : une école pour plus grands, avec cours complémentaire, qui préparera à un reclassement dans la société de ces enfants dont l'intégration familiale semblait déjà une gageure.

MIARKA (Denise Vernay).

(1) Ainsi surnommée parce qu'elle cachait pendant la guerre des aviateurs anglais dans des confessionnaux avec le Père Riquet !

# Le Titre de "Déporté" de nouveau à l'Assemblée Nationale

La Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale a adopté le 22 juin 1961, par 26 voix contre 7, une proposition de loi du député du Nord, M. Van der Meersch, tendant à réserver aux seuls déportés des camps de concentration, le titre de déporté.

Il convient de rendre ici hommage au rapporteur de la Commission, M. Guillon, député de la Vienne, pour l'élévation de pensée dont son rapport était empreint. Dans un souci constant du respect de l'une et l'autre catégorie de victimes, déportés et S.T.O., M. Guillon s'efforce d'analyser si une similitude de conditions de séjour en Allemagne pourrait justifier une similitude d'appellation.

Il s'arrête d'abord devant les chiffres : sur 600.000 requis du S.T.O., 540.000 sont revenus. Sur 220.000 déportés résistants, 38.000 seulement sont revenus, tellement atteints qu'ils ne sont plus maintenant que 12.000. — « 540.000 contre 12.000, écrit M. Guillon, en démocratie, on voit bien que le dernier groupe ne risque guère de l'emporter ! » Mais les survivants des camps de concentration ne seraient-ils que dix que M. Guillon se pencherait sur leur cas avec le même désintéressement.

Dans une analyse profonde et admirablement documentée, M. Guillon remet à nu, à vingt ans de distance, cette effroyable « plaie de l'humanité », écrit-il, qu'a été l'enfer concentrationnaire. Il rappelle les buts successifs de l'organisation des camps : déshumaniser les internés pour en faire des esclaves dociles, les utiliser jusqu'à épuisement comme main-d'œuvre et enfin supprimer non seulement les irréductibles et les malades, mais finalement l'énorme masse des ennemis du Reich et tous ces innocents décrétés « de race inférieure ».

M. Guillon cite de longs extraits des récits hallucinants d'anciens déportés décrivant l'atroce variété des moyens utilisés pour faire mourir les détenus à une cadence de plus en plus accélérée.

Il évoque l'effroyable épisode des médecins des camps qui utilisaient les hommes et les femmes comme cobayes de laboratoire, il révèle les formidables bénéfices réalisés par Himmler qui avait la propriété personnelle de sept camps, soit de plusieurs centaines de milliers d'humains.

Rarement l'entreprise concentrationnaire a été aussi magistralement décrite que dans ces quelques pages de rapport de Commission et les survivantes que nous sommes en exprimant ici leur profonde reconnaissance à M. Guillon.

M. Guillon examine ensuite quel fut le régime des jeunes gens requis pour le

travail obligatoire en Allemagne : leurs conditions de vie étaient semblables à celles des ouvriers allemands parfois requis, eux aussi, à plusieurs centaines de kilomètres de leur foyer ; les salaires étaient élevés et pouvaient en grande partie être transférés. Un bon nombre de requis ont fait ce qu'ils ont pu pour freiner le travail au service des Allemands. Certains ont même fait des actes de résistance qui leur ont valu leur transfert dans un camp de concentration. Ceux-là ont eu droit au titre de Déporté-résistant. 60.000 requis sont morts là-bas, dont 15.000 auraient été fusillés. Mais, poursuit M. Guillon, 90 % des S.T.O. sont rentrés d'Allemagne d'où ils ont rapporté 9 milliards 600 millions de francs (valeur 1945) économisés sur leurs salaires, après avoir envoyé à leurs familles 9 milliards 814 millions de francs (valeur 1945).

De la confrontation des deux situations, il ressort qu'il n'y a pas de commune mesure entre les deux catégories de victimes entraînées de force en Allemagne.

Le mot « déporté » évoque un « martyre qui a soulevé d'horreur le monde entier et dont l'histoire n'avait jamais connu d'exemple. Les mots de déporté et de déportation doivent flétrir à tout jamais la tyrannie sadique et sans scrupules, l'assassinat élevé au rang d'institution ».

\*\*\*

A la suite du rapport de M. Guillon, la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, a approuvé la proposition de loi rectifiée de M. Van der Meersch, tendant à réserver aux seuls déportés des camps de concentration le titre de déporté. La proposition de loi de M. Ballanger et celle de M. Darchicourt tendant à accorder aux requis du S.T.O. le titre de « victimes de la déportation du travail » ont été rejetées.

## TEXTE DE LA PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Seront limitées aux seuls bénéficiaires des articles L. 272 et L. 286 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les appellations de « déporté » et de « déportation ».

Article 2. — Les associations de tous ordres qui, trois mois après la promulgation de la présente loi, se serviront ou continueront à se servir abusivement des termes « déporté » et « déportation », notamment en ce qui concerne leur dénomination ou celle de leurs adhérents, pourront être dissoutes selon la procédure prévue par l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

ANISE POSTEL-VINAY.

## SOUVENIRS

Le 1<sup>er</sup> mai 1945 notre convoi, parti de Hambourg depuis trois jours, ignorant sa destination, stoppait à Patborg, à la frontière danoise, première étape de notre libération.

Le troupeau misérable de femmes hâves et épuisées abandonnait ses derniers fourgons à bestiaux pour s'installer confortablement dans le magnifique train qui nous attendait.

Quels que soient les voyages entrepris depuis par chacune de nous, je ne crois pas qu'aucun train dans notre vie, sera jamais plus beau que celui-là !

Nous vivions un rêve, un conte de fées, et en aucun moment nous n'avions observé une telle discipline, un tel silence religieux, pour prendre place dans notre paradis terrestre !

Pour la première fois, depuis notre arrestation, nous pouvions contempler l'espace sans grilles ni barbelés et le changement était si brusque et si inattendu, que nous restions sans voix, le souffle coupé d'une émotion si intense qu'elle nous paralysait l'esprit. La concrétisation de nos espoirs nous apportait une telle apothéose de félicité que nous étions pétrifiées de stupéfaction !

Après une distribution de lait par les dames de la Croix-Rouge danoise, nous voici roulant toujours davantage vers la délivrance qui nous était réservée en Suède.

La nuit, nous avons essayé de sommoler, bercées par le ronron des roues, dans une semi-extase de bénédiction amorphe.

Dès l'aube, notre train s'arrêtait dans une gare, où prévenue de notre passage, la Croix-Rouge se préparait à nous apporter un substantiel petit déjeuner.

La première infirmière avait terminé sa distribution qu'une seconde apparut dans notre wagon et, avec son sourire, m'offrit, ô surprise ineffable, un bouquet de primevères ! Un adorable petit bouquet de primevères aux tendres couleurs du printemps, un émerveillement pour mes yeux et un enchantement pour mon âme !

Cette première manifestation cordiale, ces premières fleurs entrevues à l'aurore de ma libération, me sont restées chères entre toutes, car à l'émotion ressentie, j'ai retrouvé la perméabilité de mon cœur, blindé à toutes les horreurs de l'univers concentrationnaire !

En contemplant dans mon jardin les primevères refleurir, toute ma reconnaissance se porte vers le Danemark, terre de transit vers la Suède libératrice à l'accueil si fraternel et si chaleureux, qu'aucune de nous ne pourra l'oublier !

Merci aux primevères danoises, messagères du printemps de notre résurrection, fleurs de joie et d'amitié ; chaque saison nouvelle me verra toujours penchée vers vous en un immense sentiment de gratitude infinie.

Gabrielle MEUNIER,  
Sous-lieutenant F.F.L.,  
matricule 46.903,  
Ravensbrück.

## ~~~~~ Projet de Budget 1962 pour les Anciens Combattants ~~~~

Mardi 26 septembre, à 11 h. 30, le Ministre des Anciens Combattants, Monsieur Triboulet, a exposé aux présidents des associations, le projet de budget 1962.

Mme Postel-Vinay représentait Mme Anthonioz.

Le budget total de 1962 atteint 4 milliards de NF (400 milliards d'anciens francs).

A signaler dans les mesures nouvelles :

— 350.000 NF de crédit acquis pour le Musée de la Deuxième Guerre Mondiale, qui sera installé dans un des bâtiments des Invalides;

— 1.150.000 NF pour l'entretien et la réparation des cimetières;

— 90.000 NF pour commencer la rénovation des monuments aux morts. On commencera par celui des combattants de 1870 à Champigny-sur-Marne qui menace ruine.

M. Triboulet obtient le relèvement du plafond des prêts de l'Office National des Anciens Combattants :

- pour le relogement, le plafond passe de 1.000 à 2.000 NF;
- pour les prêts sociaux divers, de 750 à 1.000 NF.

En ce qui concerne les pensions, on ouvre un nouveau droit à pension pour l'ankylose de la hanche et l'ankylose de l'épaule qui n'étaient pas pensionnables jusqu'ici.

# TRIBUNE LIBRE

Nous rappelons que la Tribune libre est une place accordée à chacune d'entre nous pour y faire entendre son opinion personnelle mais que cette opinion n'en-gage en rien l'A.D.I.R. et son Conseil d'administration.

Chères Camarades,

Ces dernières semaines, des organismes et des journaux les plus divers ont pris position et ont protesté devant la recrudescence du racisme en France. Nous, anciennes déportées, resterons-nous indifférentes devant ce nouveau symptôme de la renaissance du nazisme qui complète ceux déjà évoqués ces dernières années par quelques-unes d'entre nous ? Je vous rappelle l'usage de plus en plus fréquent de la torture au cours d'interrogatoires, et la présence de camps d'internement où les conditions de vie sont lamentables.

Il existe probablement au sein de notre association des positions très différentes à l'égard de la guerre d'Algérie et nous n'avons pas à soulever de questions politiques entre nous. Mais il y a des faits que, unanimement, nous ne pouvons accepter, et c'est bien le cas aujourd'hui. Nous nous trouvons devant des atteintes incontestables à la personne humaine, atteintes qui sont trop généralisées et systématiques pour être attribuées aux « bavures » qui existent dans toutes guerres. Voici, parmi d'autres quelques-uns de ces faits qui ne peuvent laisser indifférentes des femmes qui se sont opposées au nazisme et en ont été les victimes.

Certaines d'entre nous habitent peut-être des quartiers proches de ceux où vivent des Algériens. Alors celles-là ont pu voir elles-mêmes comment la police pratique la chasse au « facies » ou les « rattronnades » : arrestations dans la rue, fouilles après avoir fait lever les bras en l'air, injures, coups au visage et au ventre, etc., alors que les papiers sont en règle. Est-ce une façon normale de pratiquer un contrôle d'identité ? Celles qui, comme moi, habitent dans ces secteurs de Paris ou de banlieue n'ont pu qu'être bouleversées par de tels spectacles qui rappellent fâcheusement ce qui se passait pour les Juifs il y a vingt ans. Les autres ont le devoir de ne pas ignorer ce qui se passe et de s'informer.

Voici encore d'autres faits. Vous avez su par les journaux qu'à la suite de la manifestation des Algériens du 17 octobre, un grand nombre d'entre eux furent arrêtés, et que certains furent refoulés en Algérie. A l'arrivée dans un des centres, les prisonniers ont été accueillis

par une double rangée d'agents qui les frappaient au passage. Certains furent gravement atteints. D'autres reçurent des traitements identiques au cours d'interrogatoires.

Des blessés graves furent laissés sans soins au cours de la manifestation, la police s'opposant à ce que des secours leur soient portés. D'autres restèrent également sans soins dans les centres à la suite du même refus. Des équipes médicales, qui, dans d'autres centres, purent s'occuper des blessés, durent opérer sur place avec des moyens de fortune. Elles constatèrent la sauvagerie avec laquelle la répression s'était exercée.

Enfin, des blessés graves ont été liquides en les jetant dans la Seine. Les journaux eux-mêmes signalent que de nombreux corps furent repêchés les jours suivants. Une enquête officielle est en cours, elle porte paraît-il, sur une quarantaine de cas. Quelques Algériens ont pu échapper à la noyade et ont témoigné. D'autres témoins, des Français, ne craindront pas de dire la vérité, si on leur en laisse la possibilité.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais ce qui vient d'être décrit suffit amplement pour nous édifier et nous faire comprendre la gravité de la situation. Du *Figaro* à *l'Humanité*, on s'est indigné, seules les anciennes déportées resteront-elles silencieuses ? Prenons conscience qu'il ne s'agit plus seulement cette fois de l'expression d'une lutte entre le F.L.N. et la police. Certes, un terrorisme parfois aveugle, a pu créer un climat d'exaspération, mais il ne pourra jamais justifier un tel déchaînement de haine.

C'est pourquoi, non seulement chacune d'entre nous doit réagir contre ces faits individuellement, mais encore, il serait nécessaire que notre association prenne position. Qu'elle dise son indignation devant les atteintes à la personne humaine dans chacun de ces êtres humiliés et dans ceux qui s'abaissent à martyriser leurs prisonniers, et qu'elle proteste contre le châtiment global de toute une communauté raciale, à la place des seuls individus responsables.

Marijo CHOMBART de LAUWE

## Une histoire navrante... et inquiétante

(Extrait de l'article de J.-J. Bernard de «Droit et Liberté», n° 202)

« Les journaux nous ont appris qu'une famille de Gitans s'étant installée dans un village d'Alsace, et ayant envoyé ses enfants à l'école, les habitants du village interdirent aussitôt à leurs propres enfants de se rendre dans cette école où il leur faudrait coudoyer ces petits indésirables. En fin de compte, le Conseil municipal a fait le sacrifice de racheter à cette famille, au double de son prix, la maison qu'elle venait d'acquérir, afin de purifier les lieux d'une telle présence et que les petits enfants du village ne soient plus exposés à cette promiscuité.

« Savent-ils bien, ces braves villageois, savent-ils bien, ces conseillers municipaux, qu'au cours de la dernière guerre cinq cent mille de ces indésirables ont péri dans les camps de concentration nazis ? Car les Tziganes, qui, selon les tribus ou les pays, s'appellent des Gitans, ou des Romanichels, des Bohémiens, des Gypsies, des Kalderas, des Sintis, des Manouches, etc., les Tziganes ont bénéficié, comme les Juifs, de l'honneur très particulier d'être déclarés par Hitler ennemis du genre humain.

« On conçoit donc que le cœur se serre quand nous voyons des Français, par ignorance ou par préjugé, faire, à l'égard de ces hommes qui ont commis le crime de naître, ce qui est exactement du racisme. Peut-être pas du racisme à l'état aigu. Ce n'est pas ici l'oppression d'une race par une autre, d'une nation par une autre. C'est du racisme, si l'on peut dire, à l'état chronique. A l'encontre de ces Tziganes subsiste dans le cœur de beaucoup de Français une hostilité plus ou moins raisonnée, faite de méfiance et de crainte, hostilité des sédentaires à l'égard des nomades. Ces Français ne se croient pas racistes et, à vrai dire, ne le sont pas. Mais parlez-leur des Tziganes : ils voient rouge. »

Et nous, anciens concentrationnaires ? N'avons-nous pas notre mot à dire pour faire barrage à cette tentation facile du racisme ? Qui d'entre nous n'a pas déjà entendu parmi ses proches : « Oh ! moi, je ne suis pas raciste, mais je n'aime pas les Arabes ! » Soyons vigilantes ! C'est comme cela que ça commence...

## LE COMITÉ D'HISTOIRE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Le Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale a inscrit à son programme de travaux 1961, l'enseignement de l'Histoire de la Résistance et du système concentrationnaire nazi.

Voici le compte rendu de son Secrétaire général, M. Henri Michel :

« — L'effort porte surtout la connaissance du système concentrationnaire nazi, aspect le plus dramatique du deuxième conflit mondial dont a pu constater, et déplorer, qu'il était à peu près inconnu de la jeunesse, ce qui est explicable, et aussi du personnel enseignant, ce qui semble peu admissible.

« a) Les correspondants départementaux du Comité élaboront des statistiques de la déportation; ce travail, qui exige plusieurs années de recherches, montre, une fois achevé, que toute la société fran-

çaise, et toutes les régions françaises ont eu à souffrir de la déportation;

« Des statistiques des départements du Nord et de la Drôme vont être imprimées avec le concours des Conseils généraux, la première à 4.000 exemplaires, la deuxième à 2.000 exemplaires; elles seront distribuées dans toutes les écoles;

« b) Ces statistiques mènent à l'établissement de cartes, celle de la Vienne, tirée avec le concours de l'Institut Pédagogique National sera commentée et présentée au personnel enseignant de Poitiers courant mars;

« c) Une exposition Résistance-Déportation a circulé à Aix et à Tarascon; une autre circulera dans le Calvados en mars et une troisième sera organisée à Limoges en avril;

« d) Le film *Nuit et Brouillard* a été

présenté aux grands élèves du lycée de Saint-Lô par le correspondant du Comité dans la Manche, M. Leclerc, et à Paris, aux professeurs et aux grands élèves des lycées Condorcet, Jules-Ferry, Honoré-de-Balzac, Lamartine par M. Henri Michel.

« Le film est d'abord expliqué et son sujet commenté, pendant une demi-heure; après la projection, qui dure également une demi-heure, une conversation s'engage entre les spectateurs et le présentateur, d'une durée d'une heure environ.

« La même expérience est en cours d'organisation dans les Ecoles Normales de la Seine; une séance est prévue courant février pour les élèves de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut d'Etudes Politiques;

(Suite page 8, 2<sup>e</sup> col.)

# La Vie de nos Sections

## Section Loiret-Centre

La journée d'automne de la section s'est tenue le 8 octobre 1961.

Le rendez-vous avait été fixé à Beauvais dans une ancienne et fort belle abbaye dont une partie est transformée en hôtel. Nous nous y sommes retrouvés avec la même joie, chaque fois affermie, devinant allégrement.

Après un succulent déjeuner, notre forme à tous était excellente; certains d'entre nous profitèrent d'un rayon de soleil pour parcourir les rues de cette vieille cité, admirablement située au bord d'une Loire majestueuse, enjambée par son vieux pont aux arches multiples.

Puis nous nous retrouvions vers 16 h., chez Marie de Robien, dans son château historique où s'arrêta Jeanne d'Arc.

Ce jour restera pour moi bien présent à ma mémoire: il m'a semblé être l'image même de la France. Notre camarade nous accueillait et nous permettait d'honorer comme il le fallait, Marguerite Flamencourt, qui était promue au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. Marie, aidée de ses enfants et petits-enfants, avait organisé à son intention une réception très fraternelle.

De nombreuses camarades étaient présentes : on avait pu amener de La Baule notre chère Marie-Thérèse Billard, rescapée du « camp de jeunesse » et... de la chambre à gaz, elle ne marche que bien péniblement. S'étaient joints à nous, M. Raimbault, si dévoué à ses camarades du réseau « Buckmaster » accompagné de sa femme. De Paris, Anne-Marie Boumier, qui nous a donné les dernières nouvelles de l'A.D.I.R., Mme Lucas-MacDonald, « le lapin parlant des 27.000 », mère de notre camarade Suzon Legrand, Claudine Perrichon, Marguerite Mura, fidèle à son ancienne section. Paulette Gattignon avec Henriette Ferme de Montrichard, Mme Lucas de Tours, Odette Guillotin et Mme Morand; le docteur France Esmond, Mmes Billard et les fidèles de la région orléanaise : Mmes Moldenhawer, Wilkinson, Larsen, M. et Mme Marchand et, dans l'après-midi, Mme Dumans nous fit la surprise de se joindre à nous.

Etaient excusées : Mmes Harry, Fromentin, Caron, malades; Mmes Carmignac, de Bernard, Moreau, Peron, empêchées.

Ce fut un grand bonheur de voir Marguerite aussi bien entourée. Elle pouvait ainsi mieux sentir l'attachement de toutes celles auxquelles elle est si utile.

Elle m'a attirée dans la région et je suis bien heureuse de pouvoir mieux connaître mes camarades du Loiret.

C. GOETSCHEL.

## Sections

### Savoie - Ain - Isère

La Section A.D.I.R. Savoie-Ain-Isère avait, pour sa troisième réunion, choisi le département de l'Isère, chez Mme Garraud, à Allevard-les-Bains.

Après les remerciements d'usage à notre camarade pour son accueil et pour l'excellent déjeuner que nous venions de faire, Marguerite Lecoanet souhaite la bienvenue à Anise Postel-Vinay, trésorière de l'A.D.I.R., qui a bien voulu accepter de présider notre réunion. Au nom de toutes, Marguerite la remercie bien chaleureusement, d'autant qu'elle a laissé à Paris, ses enfants, son mari et sa maison pour nous donner la joie de sa présence.

La Savoie était représentée par : Ninette Streissgut, Mmes Gimard, Minassio,

Eyraud, Odette Balzarin, Berthier, Dr Belot, Girard - Madoux - Hyvrard, Burdet, Marguerite Lecoanet.

L'Isère par : Mmes Garraud et Fournier.

Se sont excusées : Mmes Long, de Beaufort, qui s'est malencontreusement cassé le talon; Coupat, de l'Ain, empêchée par son travail et par la complication du voyage; Isabelle Berne, de l'Ain, l'éloignement et la tenue de sa maison sont la cause de son absence; Quintin, de Grenoble, une amie internée, nouvelle adhérente de l'A.D.I.R., n'a pu venir pour raisons de santé; Floersheim, retenue à Chambéry; Andrée Collet, de l'Ain, n'a pu être des nôtres pour raisons de santé; Yvonne Odon, de la Drôme, aurait voulu être aussi des nôtres et Anise présente des excuses en son nom.

Toutes ces camarades sont de cœur avec nous et toutes vous transmettent leur meilleur souvenir.

D'affectionnées félicitations suivent pour :

— Odette Balzarin, qui vient de recevoir le grade d'Officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur;

— Mme Coupat et son fils qui ont reçu la Médaille Militaire et la Croix de Guerre;

— Madame Berthier a reçu la Médaille Militaire;

— Isabelle Berne est également décorée de la Médaille Militaire.

A toutes : Bravo.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1<sup>e</sup> En premier lieu, il semble opportun de parler des indemnités allemandes.

En espérant que toutes les amies ont lu attentivement le décret n° 61-971 du 29-8-61, décret que « Voix et Visages » a fait paraître dans son dernier numéro, Marguerite rappelle rapidement :

— Les conditions nécessaires pour obtenir cette indemnité;

— La répartition des sommes;

— L'indemnité spéciale de 1/2 % pour les victimes d'expériences médicales;

— Les pièces à fournir pour la constitution des dossiers.

Une discussion s'engage sur ce dernier point, certaines camarades ayant eu plus ou moins de difficultés pour se procurer les pièces demandées.

Le point se révélant difficile à faire, Anise nous promet son concours pour nous éclairer définitivement sur cette question.

Une permanence A.D.I.R. fonctionnera à Chambéry, les samedis 4 et 18 novembre, au siège de la Maison du Combattant, place Métropole, de 15 à 18 heures et Marguerite invite les camarades qui auraient des difficultés à remplir leurs imprimés, à s'y rendre. Elle se met également à leur disposition pour les aider.

Il faut signaler par ailleurs, le décret du 9 septembre 1961, portant sur la levée de la forclusion concernant les demandes d'attribution des titres de Déporté ou Interné, Résistant ou Politique.

Les demandes sont recevables pendant une période de six mois à compter du décret. Elles doivent donc être déposées avant le 9 mars 1962.

2<sup>e</sup> Marguerite informe ses camarades, de la brochure qu'elle a reçue de l'A.D.I.R. sur Mère Elisabeth. Elle rappelle que cette religieuse fut une grande Française, héroïne de la Résistance et de la Déportation.

A Ravensbrück, elle partit volontairement pour la chambre à gaz en prenant la place d'une mère de famille à qui elle avait fait signe de s'échapper. Elle doit rester pour nous un exemple de courage et d'abnégation et Marguerite demande une minute de silence en mémoire de cette camarade. Plusieurs camarades évoquent alors des souvenirs personnels sur

Mère Elisabeth, qu'elles ont connue soit à Lyon, soit à Neuend-Breme, soit à Ravensbrück.

3<sup>e</sup> A la dernière réunion, la section avait décidé de fleurir les tombes de camarades décédées. C'est ainsi que pour la Toussaint, des chrysanthèmes ont été portés au cimetière pour : Madeleine Trocraz, ancienne de l'A.D.I.R., Paulette Besson, décédée en Allemagne.

4<sup>e</sup> Une invitation collective à se rendre à la prochaine Assemblée générale de l'A.D.I.R., à Paris, recueille des adhésions enthousiastes et tout porte à croire que la section sera représentée par une importante délégation.

5<sup>e</sup> Enfin, pour la première fois, Marg. Lecoanet présente le budget, bien modeste, de la section :

NF	
En Caisse au 20-19-61 .....	177,60
A déduire 19 cotisations à envoyer à Paris .....	95,00
	_____

Avoir ..... 22,60

Nos ressources proviennent des cotisations qui se répartissent ainsi à l'heure actuelle :

— 15 adhérentes pour la Savoie,  
— 1 adhérente pour l'Ain,  
— 3 adhérentes pour l'Isère.

La parole est passée à Anise Postel-Vinay qui intéresse bien vivement toutes les camarades en leur parlant :

— Du journal « Voix et Visages », pour lequel Anne de Seynes, rédactrice en chef réclame toujours critiques et suggestions.

Nous sommes toutes d'accord pour conclure :

— que nous attendons toujours avec impatience chaque parution du bulletin,

— qu'en premier lieu, notre intérêt se porte sur la dernière page, avec l'espoir ou la tristesse de retrouver des noms connus en Allemagne parmi la rubrique des naissances, mariages, décès ou décoration,

— que tous les articles sont d'un grand intérêt pour nous.

Anise nous parle aussi de la vie de l'Association, de son fonctionnement, du souhait formulé à une dernière réunion et qui consisterait à demander aux camarades ayant fait un voyage à l'étranger, de venir faire une relation de leurs souvenirs. Ninette Streissgut s'inscrit alors et promet d'apporter sa documentation en photos sur son voyage en Russie, Pologne et Tchécoslovaquie.

Toujours par Anise, nous sommes informées qu'une Conférence Internationale, organisée par la Fédération mondiale des Anciens Combattants, débutera le 20 novembre à La Haye.

A son ordre du jour : comment améliorer la santé éprouvée des anciens prisonniers de guerre et internés des camps de concentration, comment les doter de meilleures conditions d'existence.

L.A.D.I.R. sera représentée à cette conférence.

Marguerite Lecoanet, au nom de toutes, remercie Anise d'avoir donné, par sa présence, un intérêt tout particulier à notre réunion, et c'est dans une ambiance amicale bien sympathique que la séance est levée.

Marguerite LECOANET.

## Section Parisienne

L'Arbre de Noël de la Section aura lieu le dimanche 14 janvier 1962, au Cercle Militaire, salon d'honneur, place Saint-Augustin, à partir de 15 heures.

Vous êtes priées d'envoyer les renseignements habituels : prénom, sexe et date de naissance de vos enfants. Seuls, les enfants au-dessus de douze ans ayant quitté pour le « Bleuet » participeront à la distribution de cadeaux.

Marg. BILLARD.

## Section Seine - Maritime

Le 13 novembre dernier, notre Section de la Seine-Maritime a eu la joie de se réunir dans un goûter chez une cousine de tante Agnès : Mme Pierre Jaspar, à Mont-Saint-Aignan, banlieue de Rouen. Comme toujours, ce fut très cordial, une vraie amitié nous unit. Les camarades parisiennes qui nous avaient fait le plaisir de se joindre à nous lors de notre précédente réunion, le 24 avril dernier, l'avaient remarqué et avaient eu la gentillesse de nous le dire.

Le 24 avril ! toute la France était alors bouleversée par le putsch des généraux. Anise, dont la promesse d'être des nôtres nous avait transportées de joie, n'avait pas osé s'éloigner de Paris — mais nous qui n'avions pas de jeunes enfants à protéger, nous étions fidèles au rendez-vous, aux Andelys. Nous avions choisi ce joli coin de Normandie pour avoir cette fois parmi nous Mme Maireau, une excellente camarade, privée jusqu'ici de venir à nos réunions, trop lointaines pour elle, à cause de son état de santé. A notre joie d'être ensemble, s'est ajoutée une vraie émotion lors, elle et Marguerite Billard se reconnaissent et évoquèrent d'inoubliables souvenirs communs.

Le restaurant « Le Pavillon » est fort agréable; son patron qui avait connu M. Maireau, le mari de notre camarade, mort en déportation, nous a fort bien traitées, nous servant dans une belle salle ornée de fleurs, un excellent déjeuner pour un prix « imbattable » ! Une promenade aux ravissants « Petits Andelys » nous a permis ensuite de contempler de loin, dans un site admirable, les ruines imposantes de Château-Gaillard, cette forteresse qui était une prison au temps de Philippe le Bel.

Il fallut se séparer, pas trop tard, car il y avait de longues routes à parcourir pour le retour des unes et des autres, que nous avons fait le plus agréablement du monde, grâce aux voitures de charmantes camarades.

Avaient pris part à cette bonne journée : Mmes Basille, Cailliau de Gaulle, Joffe, Le Quellec, Lesien, Maireau, Mauran, Mizermont, Perrin, Blankart. Outre quelques camarades parisiennes, MM. Lesien et Perrin, tous les deux déportés résistants, nous avaient fait le plaisir d'être des nôtres. S'étaient excusées : Mmes Michel et de Toulouse-Lautrec.

Les bons souvenirs du 24 avril ne peuvent nous faire oublier ceux que nous a laissés la réunion précédente, dont le compte rendu, arrivé un peu tard à l'A.D.I.R., n'a pas trouvé place dans des numéros déjà chargés. Qu'il soit permis d'évoquer ici la charmante maison au cachet ancien de Madeleine Perrin, qui nous y a aimablement reçues à déjeuner, le 20 juin 1960, et le domaine aux pentes verdoyantes que M. Perrin, un ancien de Buchenwald, exploite aux portes de Neufchâtel-en-Bray. Le temps fut merveilleux, le déjeuner abondant et excellent, la conversation très animée. Au bonheur de nous trouver là réunies s'ajoutaient la joie de la présence de Mme Engoume et le plaisir de rencontrer à ce déjeuner, M. Henri, un grand résistant de Nancy et sa femme, amis de M. et Mme Perrin.

Etaient présentes : Mmes Basille, Cailliau de Gaulle, Michel, Le Quellec, Lesien, Perrin et Blankart. S'étaient excusées : Mmes Maireau, Mizermont, de Toulouse-Lautrec, et Mlle Lemoine. Cordialement invités, MM. Lesien et Michel étaient des nôtres.

M.-A. CAILLIAU DE GAULLE.

# Secrétariat Social

## Certificats de Nationalité

Ces certificats sont délivrés par le Juge d'Instance (autrefois le Juge de Paix).

Nous vous conseillons vivement de voir d'abord le Greffier du Juge qui vous donnera tous les renseignements utiles.

Voici toutefois quelques indications sur les pièces habituellement demandées :

1<sup>e</sup> Pour les célibataires : L'extrait de naissance de l'intéressée et celui de son père; ou l'acte de mariage de ses parents.

S'il s'agit d'enfant naturelle reconnue par la mère seule, l'extrait d'acte de naissance de la mère;

2<sup>e</sup> Pour les femmes mariées ou divorcées : Le livret de famille, un extrait d'acte de naissance du père et du beau-père.

(En cas de perte du livret de famille, extrait d'acte de naissance de l'intéressée et de son mari.)

Note. — Pour les Françaises par naturalisation ou réintégrées dans la nationalité française, le Ministre demande qu'un certificat de nationalité soit établi au vu du décret de naturalisation ou de réintégration.

## Avis Important

Nous attirons l'attention de nos adhérentes sur le fait que la copie certifiée conforme de la carte de déportée doit être revêtue de la signature du maire et non d'une simple griffe.

Le certificat de nationalité doit être établi sur papier libre et non sur timbre.

## Les Vœux de la Trésorière

La Trésorière vous souhaite à toutes un Joyeux Noël, encore qu'elle sache bien que pour certaines d'entre nous, Noël est le jour le plus triste de l'année. Et pourtant la vie est là, avec ses joies quand même, et elle a pour nous, vieilles lutteuses, gardé tout son sens. La nouvelle année va donc commencer avec une nouvelle énergie pour l'A.D.I.R., et ceci, grâce à vous. Vous allez en effet recevoir au début de janvier, sous enveloppe, votre Pouvoir pour l'Assemblée générale et la formule du mandat pour payer votre cotisation. Voulez-vous vous acquitter aussitôt de vos devoirs de membre actif de l'A.D.I.R. en envoyant votre pouvoir signé à une suppléante si vous ne pouvez venir à l'Assemblée générale et en envoyant votre cotisation à votre déléguée ou à l'A.D.I.R., le plus tôt possible.

Nous mettons cette année le pouvoir et le mandat sous enveloppe parce que lorsque nous les encartions dans le bulletin, beaucoup se perdaient et la poste nous faisait payer un supplément considérable.

Nous avons reçu en 1961 68 cotisations de plus qu'en 1960, nous espérons que 1962 battra tous les records. Merci d'avance.

Anise POSTEL-VINAY.

## Les Déportés et Internés Politiques et la Commission Spéciale

Voici quelques renseignements sur la possibilité, pour nos camarades déportés et internés politiques, d'être examinés en appel par une Commission spéciale à Paris :

Tout déporté ou interné politique peut faire une demande en aggravation pour infirmités consécutives à la déportation. Le dossier de l'intéressé est alors transmis à Paris et est examiné par une Commission consultative médicale qui, après étude dudit dossier, se prononce sur le bien-fondé de la demande et décide de la COMPARUTION ou NON de l'intéressé devant les experts de Paris.

Ce processus est à l'inverse de celui qui joue pour les déportés et internés de la Résistance, lesquels passent, sur leur demande, devant la Commission spéciale, dont les résultats sont admis ou infirmés par la Commission consultative médicale.

En conséquence, nous appelons l'attention de tous nos camarades politiques sur l'impérieuse nécessité d'étoffer leurs dossiers avec des documents médicaux irréfutables (certificats, comptes rendus de radios et d'analyses, etc.), puisque c'est d'après ces pièces, examinées par la Commission consultative médicale, qu'ils seront autorisés ou non à venir à Paris, en surexpertise.

## Présence de l'A.D.I.R.

L'A.D.I.R. était présente :

— à la réception organisée par les Editions du Seuil à la Galerie Lambert, à l'occasion de la parution du livre de notre camarade Mme Romanowicz : *Le Passage de la Mer Rouge*;

— à la présentation du film *L'enclos*;

— aux réunions inter-régionales des sections du Loiret, de la Loire-Atlantique et de la Savoie;

— au Congrès national de l'Amicale de Neuengamme;

— aux cérémonies organisées à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 :

Messe en l'église Saint-Roch,

Cérémonie à la Synagogue,

Messe à Notre-Dame,

Cérémonies à l'Arc de Triomphe;

— à la cérémonie à l'occasion de la pose d'une plaque sur la tombe de M. Maurice Vanikoff.

## Avis

L'Union Chrétienne des Déportés et Internés rappelle qu'elle fait célébrer une messe au couvent des Petites Sœurs Dominicaines, 210, rue de Vaugirard, les deuxièmes dimanches de chaque mois (sauf empêchement). Pour s'assurer de la date exacte, on peut téléphoner au Secrétariat de l'Union Chrétienne, 85, rue de la Convention. Tél. : VAU. 10-10.

Les anciennes déportées peuvent donner par écrit le nom du disparu pour lequel elles désirent que l'on prie plus particulièrement.

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AURA LIEU

**le Samedi 17 Mars 1962 après-midi**

AU MUSÉE SOCIAL, 5 RUE LAS CASES, PARIS-7<sup>e</sup> (Métro : Solferino)

Samedi 17 mars 1962 :

A 14 h. 30 : Assemblée générale, Musée Social, 5, rue Las Cases, Paris-7<sup>e</sup>. Métro : Solferino.

A 18 h. 30 : Cérémonie à l'Arc de Triomphe. Rassemblement à 18 h. 15 angle Champs-Elysées - avenue Marceau.

A 20 heures : Diner au Cercle Républicain, 5, avenue de l'Opéra. Prix : environ 17 NF. Nécessité de s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> mars, soit à l'A.D.I.R., soit auprès des délégués.

## Entretiens du Mercredi

C'est sous ce titre que le premier mercredi de chaque mois, les camarades qui ont fait un beau et intéressant voyage ou qui se consacrent à une œuvre particulière, pourront nous faire part de leurs découvertes et de leurs observations.

*Mercredi 6 décembre*, à 18 h. 30, France Martinon-Audouin parlera de son voyage en Europe Centrale et Anne-Marie Boumier de son court séjour à Berlin.

*Mercredi 10 janvier* 1962 (l'entretien du 3 janvier est reporté au 10 en raison du congé de Noël), Denise Vernay (Miarka) parlera de son voyage en Israël.

*Mercredi 7 février* 1962, Ninette Stressguth (bloc 32) parlera de son voyage d'étude sur l'organisation de la Santé publique en U.R.S.S. Elle projettera quelques photographies en couleurs.

## Galette des Rois

Toutes nos camarades sont cordialement invités à tirer la traditionnelle « Galette des Rois », le dimanche 7 janvier, à l'A.D.I.R. où elles voudront bien s'inscrire.

## A. D. I. R.

**241, Boulevard Saint-Germain  
PARIS-VII**

Métro : Chambre des Députés

Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 5 NF min.

**C.C.P. Paris 5266.06**

Les bureaux de l'A.D.I.R. sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay

Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret, Paris

## Elections

Afin de se conformer aux statuts, l'Assemblée générale devra procéder au renouvellement du tiers du Conseil d'administration. Les membres sortants sont cette année : Mmes Boumier, Come, Oddon, Payen, de Renty, Tillion.

Les membres sortants peuvent être réélus, mais toutes nos adhérentes ont la possibilité de poser leurs candidatures.

Les candidatures au remplacement des membres sortants désignés ci-dessus, devront nous parvenir le plus rapidement possible.

## Sortie Annuelle

Les 19 et 20 mai 1962, une rencontre inter-régionale aura lieu à Quimper. Tous renseignements utiles vous seront donnés dans un prochain bulletin, mais dès maintenant *retenez cette date*.

## Bibliothèque

Notre bibliothèque s'est beaucoup enrichie cet automne. Nous avons fait l'acquisition de nombreuses nouveautés :

MORRIS WEST : *L'avocat du diable*.

PAUWELS et BERGIER : *Le matin des magiciens*.

GÜNTER GRASS : *Le tambour*.

J. GUEHENNO : *Changer la vie*.

R. PEYREFITTE : *Les fils de la lumière*.

ALLEN DRURY : *Titans*.

DUC DE VASTRIES : *Mirabeau*.

JEAN CAU : *La pitié de Dieu*.

ROBERT BORDIER : *Les blés*.

G. CAUBRIÈRES.

(Suite et fin de la page 5)

« e) Un numéro spécial de la *Revue d'histoire de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale* est à la composition : il groupera des articles sur : Dachau, le commando de Gusen, le sort des enfants à Ravensbrück, Bergen-Belsen.

\*\*

« Cet enseignement, par des moyens divers, de l'histoire du système concentrationnaire nazi, permet d'aborder l'étude de la Résistance ;

« a) Deux ouvrages vont être publiés en février et en mars, traitant chacun d'un mouvement de Résistance : *l'Organisation Civile et Militaire et Défense de la France* ;

« b) La carte de la Résistance dans le Tarn-et-Garonne sera donnée au tirage en février ;

« c) Des réunions de correspondants départementaux de la Commission d'Histoire de la Résistance, pour la plupart des universitaires, auront lieu en mars et en avril, dans huit villes de province. »

## Cotisations et Pouvoirs

Nous serions reconnaissantes à toutes nos camarades de bien vouloir s'acquitter avant l'Assemblée générale de leur cotisation 1961.

Nous leur rappelons qu'en dehors des versements faits directement au siège de l'Association, seules les déléguées de sections ont pouvoir d'encaisser les cotisations au nom de l'A.D.I.R. (Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance).

Le mandat pour le paiement des cotisations et le pouvoir pour le vote seront envoyés sous pli séparé, dès le début de l'année 1962.

## CARNET FAMILIAL

### NAISSANCES

Anne Berthoud, première arrière-petite-fille de notre Présidente-fondatrice, Mme Delmas, et fille de M. et Mme Berthoud-Niaudet, ses petits-enfants. 19 octobre 1961.

Jacques Faby, petit-fils de notre camarade, Mme Dumans. Mondoubleau, 16 octobre 1961.

### DÉCÈS

Mme Geneix, fille de notre camarade Mme Martinon, est décédée.

Notre camarade Lise Pastor a perdu son père. Clermont-Ferrand, octobre 61.

Mme Vaillot, déléguée de l'A.D.I.R. pour le département de la Haute-Savoie, a perdu sa belle-mère. Annecy, octobre 1961.

Mme Albert Guérin qui a toujours apporté une aide précieuse dans l'organisation des ventes de solidarité de l'A.D.I.R., a perdu son mari. Paris, octobre 1961.

Notre camarade Mlle Jeanne Garnier est décédée. Paris, 17 novembre 1961.

Notre camarade Mme Denise Leboucher est décédée. Alençon, 24 novembre 1961.

### DÉCORATIONS

*Légion d'honneur*. — Ont été promues au grade d'Officier : Mmes Pequet-Dany Andréa; Maze-Sencier de Brouville Alexandre; Hugo Antoinette; Dourcourt-Jalifier Simone; Balzarin-Veullien Odette; Cayotte, notre déléguée de Nancy.

Ont été nommées au grade de Chevalier : Mmes Monnet Léone; Retrou-Dubost Suzanne; Giscard-Maybon Cécile.

*Médaille Militaire*. — Par décret en date du 31 août 1961, la Médaille Militaire est concédée à Mmes Nélaton-Braun Jeanne; Rostoucher-Breit Julie; Lanusse-Loustalet-Barboulet Marie-Antoinette; Rohfrisch-Kohler Stéphanie; Coupavit-Vaisse Eugénie; Garcia-Visus Yvonne; Terver-Dru Jeanne; Jahan-Froge Marguerite; Jumont Marguerite; Boyon-Schlick Lola; Planchet-François Thérèse; Friedrich Gellans.

*Rectificatif*. — Dans la liste des camarades nommées au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur par le décret en date du 18 juillet 1961, lire : Mme Lurton-Fillon Marie-Thérèse et Mme Pauhart-Thiébaut Marie.